



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation préoccupante des infirmiers libéraux

Question écrite n° 996

Texte de la question

Mme Alexandra Masson attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la situation préoccupante des infirmiers libéraux. Les infirmiers libéraux sont des piliers essentiels du système de soins français, contribuant de manière significative à la prise en charge des patients. Cependant, ces professionnels de santé font actuellement face à une série de défis majeurs. Leur métier est reconnu comme étant particulièrement exigeant, soumis à des conditions de travail souvent difficiles. De plus, ils font face à une explosion des charges et des coûts, notamment en ce qui concerne le prix du carburant, ce qui impacte directement leur revenu. Dans la circonscription de Mme la députée, largement rurale, certains infirmiers se trouvent dans une situation délicate où ils se déplacent presque bénévolement, étant donné que le coût du déplacement dépasse, voire excède, la rémunération qu'ils perçoivent. Cette réalité souligne l'urgence d'une prise de mesure pour garantir la viabilité de leur activité. De plus, bien que l'État leur confère de plus en plus de compétences et de missions, aucune revalorisation des actes n'a été effectuée depuis 2012. Cette stagnation salariale ne correspond pas à la valeur et à l'importance de leur travail. Dans ce contexte, Mme la députée demande à Mme la ministre si une revalorisation des actes des infirmiers libéraux est envisagée dans un avenir proche. De même, compte tenu de l'urgence de la situation, elle l'interroge sur la possibilité d'augmenter les indemnités de déplacement pour ces professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Masson](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 996

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5456